

## AVIS AUX MEMBRES

## Formalités à remplir

## 1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant nature et cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

## 2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

## 3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

## 4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisses locales des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

## 5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

## Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—Cl. signifie cercle; S. P. G., substitut du P. G.; S. A., sec.-archiviste; S. F., sec.-financier; Md. E., médecin-examineur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: S. P. G., Ed. Ledou, 31 Boulevard Prév., F. X. Ledou, 601 St-Urbain; Md. E. G. E. Larin, 853 St-Denis; S. A., O. Bourdon, 303 Versailles; S. F. G. E. Lapin, 321 Seigneurie. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONTROYAL, Montréal: S. A. E. A. Grisé, 198 Richelieu; S. F., S. Legault, 154 Coursoy; Reunions, 1er et 3e vendredis, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

No 3—CL. BEAUHARNOIS: S. A., Jos. Fortier; S. F., André Ledou. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m.; Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL: S. A., Emery Quénel; S. F., J. B. LeFebvre, 1, rue de la... Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S. A., Edouard Barolet 234 1-2 St-Jacques; S. F., J. A. Blanchard, 975 Ste-Jacques. Réunions, 2e et 4e mardis 8 hrs p.m., salle Kabay, 98 rue Fulford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chaplain, R. V. F. L. T. Adam, Chas. Hon.; S. P. G., Edr. Bar. n. 878 Ontario Est; Prév. J. M. Michaud, 548, Plessis; S. A., J. R. Beaufoin, 381 Plessis; S. F. W. Dufault, 784 Ontario Est; Md. E. J. A. L. Pierre, 410 Plessis. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m., salle St-Vincent de Paul.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVUE: S. A., L. J. Boileau; S. F., M. G. Besner. Réunions, 2e et 4e lundis, 7 1/2 p.m., salle M. C. Besner.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S. A., Théo. Bénard, 1136 St-André; S. F., J. A. Mignault, 996 St-Hubert. Réunions 2e et 4e lundis, 8h. p.m., Bâtisse des Ev. Fères Oblats 1.9 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier: S. A., Adèle Boileau; S. F., Az. Libersan. Réunions, 3e mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Libersan.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chapelle, Rév. A. C. Robillard 8b. P. G., Isid. Fortier, 146 Centre; Prév. F. X. A. Fortin, 292 Centre; Md. E., E. G. Dagnelias, 357 Centre; S. A., N. Beaulieu, 411 Centre; S. F., S. Laprade, 307 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S. A. et S. F. Dr. G. E. Cartier, 304 Carré Chaboultz. Réunions, 4e mardi, 8 heures p.m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S. A., J. E. Ferras, 3582 Notre-Dame; S. F., P. J. Fortier, 46 Park Ave. Réunions 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Union St-Joseph St-Henri, 3624 rue Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S. A., Eug. H. Godin, 50 St-Jacques; S. F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 50 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S. A., Louis Labelle; S. F., D. Alphée Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Côteau-Station: S. A., H. R. Smith; S. F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucette 3.30 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VAIER, Québec: S. A., L. J. B. Lépine, 59 rue Hermine; S. F., et Trés., Emad's Vallières, 112 St-François. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Moisan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S. A., Moïse Bergev; S. F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot; S. A., WPilon S. F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, au 8e-midi, office du curé.

No 19—CL. LAROCQUE, Sherbrooke: S. A., J. B. Duchesneau; S. F., E. P. Bédard. Réunions 2e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S. A. et S. F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans.